



Coexploitant en entreprise individuelle agricole

Par Aloucjam

Bonjour,

Après quelques errances sur le net, et divers échanges téléphoniques avec la Msa, la chambre d'agriculture, etc., je sollicite votre aide !!! Et vous en remercie d'avance !

Donc, nous sommes en cours de création d'une entreprise individuelle agricole, ma conjointe et moi ; et déjà la problématique se dessine...

Nous nous heurtons donc au fait qu'une entreprise individuelle ne saurait être co-dirigée, par définition, et que cela ferait d'elle une société de fait, obligatoirement.

Pourtant, le statut de coexploitant semble bel et bien existé, il est même en option sur le Cerfa P0 d'installation d'une EI agricole, ainsi que sur la déclaration sur l'honneur du conjoint du chef d'exploitation...

Mais aucun organisme n'a pu me confirmer son existence !...

Alors ma question serait : existe-il un statut de coexploitant en entreprise individuel ? Si oui, comment se déclare-t-il fiscalement ? Socialement ? Y-a-t-il deux numéros de siret attribués, un à chacun ?

L'intérêt pour nous de ce statut serait de pouvoir partager les tâches, mais aussi les revenus ! Sans passer par la forme sociale, qui demanderait un investissement trop lourd à tous les niveaux ; du moins au commencement.

Merci de votre aide !